



JULES COURDAULT

LA SUISSE

- ZURICH
- BERNE
- LUCERNE
- URI
- NEUCHÂTE
- ST GALL
- VAUD
- LIBERTÉ ET PATRIE
- ZOUG
- SOLEURE
- SCHAFFHOUSE
- FRIBOURG
- SCHWYZ
- AARGOVIE
- UNTERWALDEN
- GLARIS
- GENÈVE
- BALE
- PARIS LIBRAIRIE MACHETTE & C° BOUL. S. GERMAIN N° 79
- TESSIN
- APPENZEL
- GRISONS
- THURGOVIE
- VALAIS

Handwritten signature or mark

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

FORMAT IN-4

LE

TOUR DU MONDE

NOUVEAU JOURNAL DES VOYAGES

publié sous la direction de **M. ÉDOUARD CHARTON**

ET TRÈS-RICHEMENT ILLUSTRÉ PAR NOS PLUS CÉLÈBRES ARTISTES

ANNÉE 1878

Elle contient les voyages

De M. WIENER, au Pérou; de M. de CORBIGNY, à Hué; du capitaine CHAPMAN, dans l'Asie centrale; de M. ANDRÉ, dans l'Amérique équinoxiale; de M. DE LAMOTHE, au Canada et à la Rivière Rouge; de M. RAFFRAY, sur la côte du Zanguebar; de M. H. BELLE, en Grèce; de M. F. DE MÉLY, dans la Russie méridionale; de M. H.-M. STANLEY, à travers l'Afrique; du capitaine NARES, à la Mer polaire; de M. DE COSTER, à Amsterdam; de M^{me} X^{***}, au Pays des diamants; de M. PINART, à l'Île de Pâques; du D^r TESTEVIDE, à l'Île de Chio; et de M. MARCHE, au Gabon.

Est illustrée de 500 gravures sur bois

dessinées par

A. DE BAR — BARCLAY — É. BAYARD — BELLE — PH. BENOIST — CATENACCI — CHAPUIS
G. DELORT — A. DEROY — A. DUPUY — DOSSO — A. FAGUET — A. FERDINANDUS — FORMANT
GOUTZWILLER — E. GUILLAUME — HUBERT-CLERGET — P. KAUFFMANN — LAFOSSE
D. LANCELOT — J. LAVÉE — D. MAILLART — A. MATHIEU — RIOU — A. RIXENS — E. RONJAT
F. SCHRADER — P. SELIER — F. SORRIEU — TAYLOR — E. THÉROND
VALNAY — VARÉ — S. VUILLIER — TH. WEBER

Et renferme 27 cartes ou plans

Prix de l'année 1878, brochée en un ou deux volumes : 25 francs.

La reliure en percaline se paye en sus : En un volume, 3 fr. — En deux volumes, 4 fr.

La demi-reliure chagrin, tranches dorées : En un volume, 6 fr. — En deux volumes, 10 fr.

La demi-reliure chagrin, tranches rouges semées d'or : En un volume, 7 fr. — En deux volumes, 12 fr.

LES DIX-NEUF PREMIÈRES ANNÉES SONT EN VENTE

Les années 1870 et 1871 ne formant ensemble qu'un seul volume, la collection comprend actuellement 18 volumes qui contiennent 300 voyages, plus de 10,000 gravures, 380 cartes ou plans, et se vendent chacun le même prix que l'année ci-dessus annoncée.

où elles arrivent à la pleine conscience de leur valeur morale et prennent, pour ainsi dire, possession d'elles-mêmes. » Les plus anciens sceaux de bourgeoisies helvétiques sont, chronologiquement, ceux de Zurich, de Berne, de Fribourg, de Bâle et de Soleure. Les cantons primitifs, d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, n'eurent les leurs que dans la seconde moitié du même siècle.

L'érection à l'Empire du fameux comte Rodolphe de Habsbourg, fait qui devait avoir de si graves conséquences pour les petits cantons susnommés, fut d'abord bénéfice net pour Zurich. J'ai déjà exposé précédemment la double politique de ce prince à l'égard de la Haute-Allemagne : aux cités impériales, telles que Zurich, Schaffhouse et Soleure, il ne marchandait pas les prérogatives. La ville de la Limmat particulièrement fut comblée par lui. Ce n'était après tout que reconnaissance : un bourgeois de Zurich, nommé Mülner, aussi robuste que courageux, lui avait, raconte Jean de Winterthur, sauvé la vie dans la guerre contre le sire de Regensberg. Toujours est-il qu'il aida de son mieux les bourgeois de Zurich à conquérir et à détruire les châteaux de plusieurs seigneurs du voisinage, et qu'il leur accorda de plus le privilège de n'avoir désormais pour juges ou baillis que des hommes choisis parmi leurs concitoyens, et de n'être gouvernés que par leurs propres lois. Malheureusement, leur protecteur mort (12 juillet 1291), ils se trouvèrent en face de son fils et héritier, le duc Albert d'Autriche, que j'ai fait ci-devant connaître au lecteur. Du jour au lendemain, la position de Zurich se trouva changée. Aussi, de toutes les cités helvétiques, fut-elle la première à jeter le cri d'alarme. La défiance était, on l'a vu, générale. Tandis que les Waldstätten, empressés, eux aussi, à se mettre en défense, concluaient leur premier *Bund perpétuel*, les Zuricois, tous conseils réunis, juraient de n'obéir qu'au monarque dont le choix aurait obtenu l'assentiment unanime de la bourgeoisie. La sanction naturelle de cet acte hardi, c'était de s'unir aux pays forestiers, avec lesquels il y avait désormais communauté d'intérêts et de périls. L'alliance fut scellée moins de trois mois après, le 16 octobre 1291. Le nom de l'Autriche n'y figure point; mais les termes en sont assez expressifs :

« Si quelqu'un fait la guerre à Zurich, y disaient les représentants des *Eidgenossen*, et endommage ses arbres et ses vignes, nous le défendrons de tout notre pouvoir, et, si nous ne parvenons pas à le garantir, nous porterons le pillage et l'incendie sur les terres de l'ennemi. Zurich prend le même engagement envers nous. Si l'un des pays confédérés veut se lier avec un seigneur, les autres ne sont pas tenus de suivre son exemple. » Au bas de la cédule se trouvaient les noms des deux Zuricois Roger Manesse et Rodolphe Mülner.

Non content de s'unir aux Waldstätten, Zurich forma une autre ligue défensive avec l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall, le comte de Savoie, et divers seigneurs de la région souabe. Albert s'étant approché de ses murs avec quelques troupes, tous les citoyens, y compris les femmes, qui avaient revêtu, assure la chronique, les armures des guerriers morts ou absents, coururent en toute hâte garnir les remparts. Le duc, déconcerté, n'osa pas risquer une attaque; mais cette démonstration n'en suffit pas moins à intimider les bourgeois de la ville, qui jugèrent à propos de conclure la paix et de reconnaître le nouvel empereur, moyennant confirmation, faite par acte daté de Colmar, de tous leurs privilèges et franchises.

Cette réconciliation avec l'Autriche avait eu pour effet d'annuler le pacte d'alliance antérieur signé avec Schwytz et Uri. Quarante ans s'écoulaient. La guerre de Morgarten a eu lieu. Les Waldstätten,

L. Hachette

que la victoire a mis en goût d'offensive, ont commencé leurs aventureuses chevauchées d'outre-monts ; Berne, l'ancienne forteresse zäringienne, dont la puissance va chaque jour grandissant, prélude par ses menues campagnes contre les dynastes oberlandais à son magnifique triomphe de Laupen ; Lucerne, alors la cité principale de l'Aargau, s'est définitivement séparée de l'Autriche, et va bientôt former le quatrième *Ort* de la Confédération primitive. Seul Zurich, séjour préféré des empereurs, siège de haute justice, centre d'industrie et foyer des muses, continue à graviter fidèlement dans l'orbite des Habsbourg. Ses milices avaient figuré à Morgarten dans l'armée autrichienne. Une aristocratie méfiante de nobles et de riches y gouvernait exclusivement les affaires. Les bourgeois et les



ZURICH : RUE DE LA GARE.

artisans, dont le nombre s'élevait à plusieurs milliers, étaient exclus de tous les conseils, et le développement même des corporations industrielles, si importantes partout au quatorzième siècle, ne rencontrait que résistances et entraves.

Les choses étaient en cet état, quand, le 1^{er} mai 1336, la communauté s'étant réunie, selon l'usage, et au son de la cloche, sur le *Lindenhof* (place des tilleuls) voisin de la Limmat, pour y assister au renouvellement partiel du conseil, un bourgeois invita celui-ci à rendre ses comptes. La motion fut énergiquement appuyée par un membre du gouvernement, le chevalier Rodolphe Broun, qui, frappé quelque temps auparavant d'une forte amende, nourrissait des rancunes amères contre la majorité de ses collègues.

Messieurs du conseil firent mine d'accéder à l'invitation ; mais, comme il parut qu'ils essayaient de tergiverser, il s'éleva un tumulte qui dégénéra en une scène de désordre devant laquelle les magistrats

effrayés prirent la fuite. Un mois après avait lieu dans l'église des Cordeliers (*Barfüsserkirche*) une assemblée extraordinaire qui déposait le gouvernement des *Constables*, — c'est ainsi qu'on appelait le patriciat des familles dirigeantes, — et confiait à Broun lui-même, l'instigateur de ce mouvement populaire, le soin d'élaborer une nouvelle Constitution.

Celle qu'il soumit au peuple était un mélange assez bien pondéré d'aristocratie et de démocratie. Des vingt-six membres du Conseil, treize continuaient à être pris dans les rangs des chevaliers et de la riche bourgeoisie (orfèvres, drapiers, banquiers), et l'autre moitié était fournie par les treize corps de métiers inférieurs. Au-dessus de ce pouvoir double et rééligible tous les six mois, Broun en avait établi un troisième, celui d'un *bourgmestre à vie*, qui n'était autre que lui-même. Deux fois par an, tous les membres de la communauté, réunis au Grand-Moûtier (*Gross Münster*), devaient prêter entre ses mains serment de fidélité et d'obéissance, sous peine de perdre leur droit de bourgeoisie.

Le nouveau *Brief*, daté du 16 juillet 1336, fut soumis pour la forme à l'approbation de l'abbesse et du prévôt de la grande église, anciens souverains de Zurich, et l'année suivante, 1^{er} mars 1337, l'empereur Louis de Bavière lui donna également sa sanction. Quant à ceux des anciens collègues de Broun qui ne voulurent pas souscrire aux innovations, ils furent bannis ou durent s'exiler eux-mêmes. Les magistrats ainsi frappés allèrent implorer l'appui du comte Jean de Habsbourg, qui les reçut dans sa ville forte de Rapperschwyl, et prit même les armes en leur faveur; mais, après quelques avantages, il fut tué au combat de Grinau, et l'intervention de l'Empereur et du duc Albert d'Autriche força les belligérants à la paix. Les bannis rentrèrent pour la plupart à Zurich, mais ce ne fut que pour conspirer avec ceux du dehors.

Leur plan était de surprendre la ville par un de ces coups de main nocturnes (*Mordnacht*), si communs alors, de massacrer Broun et ses principaux partisans, et de restaurer l'ancien ordre de choses. Le moment fixé pour l'action était la nuit du 23 février 1350; le lieu du rendez-vous, l'auberge de l'*Autruche*. Une fois maîtres de la place, les conjurés devaient ouvrir les portes aux troupes venues de Rapperschwyl. Au jour dit, les nobles arrivèrent de toutes parts, soit publiquement, soit en secret, plusieurs déguisés en pèlerins. Mais ce mouvement inusité avait donné l'éveil aux espions de Broun. Le bourgmestre lui-même, prévenu à l'avance, était accouru, revêtu de sa cuirasse, à l'hôtel de ville. Déjà les conspirateurs étaient rassemblés dans la salle de l'hôtellerie tenue par un de leurs complices, quand voici que tout à coup le tocsin sonne et que le cri : *Aux armes!* retentit par les rues. Les chanoines qui se rendaient à matines et les bouchers armés de leurs outils sont les premiers à répondre à l'appel. Les conjurés, surpris par ceux qu'ils croyaient surprendre, essaient en vain de s'échapper. Les femmes jettent sur eux, par les fenêtres, des pierres, des pots, des tuiles et de l'eau bouillante. La mêlée principale s'engage sur la place du Marché, où le bataillon des nobles rencontre Broun à la tête des bourgeois. La victoire de ceux-ci est complète; des conjurés, un grand nombre restent sur le carreau; d'autres sont faits prisonniers. Parmi eux se trouvait le jeune comte de Rapperschwyl, qui avait voulu venger la mort de son père, et qui fut jeté captif dans la tour de Wellenberg.

Trente-sept des prisonniers furent roués vifs ou décapités; après quoi, Broun marcha sur Rapperschwyl. Ce vieux château, foyer éternel de conspiration des hobereaux d'alentour, fut pris d'assaut et rasé; la ville elle-même fut détruite; tous ses habitants, hommes, femmes, enfants, se virent chassés, au cœur de l'hiver, de leurs foyers dévorés par le feu.

Cette conduite énergique sauva Zurich, mais souleva l'indignation générale. L'Autriche, qui jusqu'alors était restée neutre ou avait accepté le rôle de médiatrice, fit entendre un langage menaçant. Ce fut alors que s'accomplit un événement, sans lequel la Confédération suisse ne serait peut-être



A ZURICH.

jamais sortie des vallées des hautes Alpes. Ne voyant autour de lui que des ennemis, Broun rompit ouvertement avec les Habsbourg, et se résolut à rechercher l'alliance des Waldstätten. Le pas était périlleux. Aussi ne fut-ce pas sans avoir hésité que le chef de la démocratie zuricoise se jeta du côté des Confédérés. Un projet de traité, retrouvé aux archives de sa ville natale, démontre que l'ambitieux bourgmestre inclina un instant vers la soumission absolue à l'Autriche. Quelles considérations le

portèrent ensuite à changer d'avis ? C'est ce qu'on ne sait point. Une simple lueur de bon sens politique, une sorte de prescience instinctive de l'avenir suffirent peut-être à le déterminer. Toujours est-il que ses offres, accueillies avec joie par les Forestiers, « dont Zurich allait devenir à la fois le marché et le boulevard, » aboutirent au traité du 1^{er} mai 1351, dont il faut que nous disions quelques mots.

« Ce traité remplit trois fois l'espace de celui que les premiers cantons avaient conclu à Brunnen, après la bataille de Morgarten. Il est l'expression, non plus de la simple confiance, mais d'une pensée calculatrice. Tout y est précisé. Le champ de l'alliance est circonscrit : on se secourra des Alpes au Rhin, des sources de l'Aar et de la Thur à leurs embouchures. Le secours est promis par les cantons à leurs frais et sans délai. En cas de prolongement de la campagne, ou de différend entre les cantons, une diète s'assemblera à Einsiedeln, pour pourvoir aux nécessités du moment. Étaient réservés les droits de l'Empire et les anciennes alliances. Deux points surtout méritent de fixer l'attention. Tandis qu'il avait été interdit à Lucerne de contracter de son chef des alliances, le pacte de 1351 laissait les parties libres d'en conclure de nouvelles, pourvu que les anciennes restassent sauvées (1). Puis Broun avait obtenu de l'enthousiasme des Waldstätten qu'ils s'engageassent à soutenir le bourgmestre, les bourgeois et les artisans de Zurich dans la jouissance de leur constitution. Fruit des circonstances, et dicté par une politique sujette à des variations, ce traité n'en faisait pas moins de la Confédération une puissance capable de tenir tête à l'Autriche dans la guerre qui s'engageait entre les princes et la république (2). »

Immédiatement, Albert II d'Autriche arriva devant Zurich, à la tête d'une armée de près de 20,000 hommes. Les Zuricois députèrent vers l'Empereur, afin de réclamer son assistance ; mais l'Empereur, je l'ai dit, n'était plus qu'un protecteur platonique ; la meilleure égide était encore celle des Waldstätten. On se battit une partie de l'année ; puis l'arbitrage de la reine Agnès de Hongrie, la propre sœur d'Albert II, suspendit la lutte. Mais comme le jugement rendu n'avait été qu'une cote mal taillée, les hostilités ne tardèrent pas à reprendre. Broun mourut au cours de la guerre (octobre 1360) ; ses fils n'héritèrent point de sa popularité ; ils se virent même bannis de la ville, et Zurich profita de la circonstance pour rentrer dans les voies d'une démocratie régulière.

Les *Tribus* s'octroyèrent le droit d'élire le *Petit-Conseil* et restreignirent le pouvoir exécutif attribué par Broun au bourgmestre. Ce fut l'objet d'une seconde *lettre jurée* (*Zweiter geschwornener Brief*), qui bientôt ne parut pas suffisamment correctrice de la Constitution de 1336, car, l'année suivante, le Conseil, les Tribus et les Deux-Cents dédoublèrent la magistrature suprême de l'État : il y eut dorénavant deux bourgmestres, amovibles et élus comme le Conseil, dont chacun ne restait que six mois en fonctions.

Qui aurait dit qu'à neuf années de là un *Sonderbund* autrichien serait signé à Zurich ?

Les premiers temps qui avaient suivi la conclusion de la paix de *Thorberg* avaient été, pour la Confédération en général, et pour Zurich en particulier, une époque de prospérité intérieure. Dans l'intelligente cité de la Limmat, les arts avaient recommencé de s'épanouir ; les « pères de la patrie » avaient même cru devoir protéger par des lois somptuaires la simplicité des mœurs républicaines ; ils avaient réglé le luxe des banquets, proscrit « les riches pourpoints, les hauts-de-chausse chamarrés,

(1) M. Daguet, un autre historien excellent de la Confédération suisse, note que ce fut Broun, « lequel avait des arrière-pensées », qui fit insérer cette clause dans le traité de 1351 ; mais peut-être cette réserve s'explique-t-elle assez naturellement par la situation spéciale d'une ville comme Zürich, située en pays ouvert, et qui, un jour ou l'autre, pouvait se sentir de force et d'humeur, comme disaient naguère les Italiens, à *fare da se*.

(2) Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*.

les souliers à pointe recourbée, les bonnets de dames brillants d'or, de soie et de pierreries. » Alors déjà, il était devenu proverbial de dire « que Dieu donne à celui qu'il aime une maison à Zurich. »

Par malheur, arriva à la tête des conseils de la ville un bourgmestre, Rodolphe Schœno, qui avait tous les vices de Broun, sans avoir ses grandes qualités. L'Autriche, qu'on disait plus à craindre par ses artifices en temps de paix que par ses armes en temps de guerre, résolut de mettre à profit l'événement pour tâcher de reconquérir la Suisse en la divisant. Grâce aux ferments oligarchiques qui existaient toujours dans Zurich, elle réussit dans son œuvre de corruption. En dépit des sages remontrances des Confédérés, qui avaient eu vent de l'intrigue ténébreuse, en dépit des résistances de la bourgeoisie dévouée à l'union fédérale, le traité parjure fut signé. Par ce pacte, conclu pour vingt ans, Zurich s'engageait à ne pas défendre contre le duc les pays que les Confédérés avaient conquis dans les



ZURICH : EMBARCADÈRE DU CHEMIN DE FER DU NORD-EST.

dernières guerres, et le duc, de son côté, promettait de défendre les Zuricois contre tout acte d'hostilité de leurs ci-devant alliés. Heureusement, le peuple veillait. La trahison était à peine consommée, que les citoyens s'attroupaient devant l'hôtel de ville, réclamant le châtimeut immédiat des trompeurs. La société patriotique des *Renards* dirigeait ce grand mouvement de protestation. Aussitôt le Conseil des Deux-Cents se forma en tribunal. Le traité conclu par Schœno fut invalidé, et tous les coupables furent frappés d'exil. Comme corollaire, eut lieu une nouvelle revision de la Constitution. Le conseil des *Deux-Cents*, subordonné précédemment au bourgmestre et au *Petit-Conseil*, devint le pouvoir prépondérant de l'État, et il fut pourvu à ce que ni bourgmestre, ni conseillers ni tribuns ne demeurassent en charge deux semestres consécutifs d'une année.

A peu de temps de là, les bourgeois rachetaient des mains de la noblesse appauvrie les bailliages de Küssnacht, de Høengg, de Thalwyl, les seigneuries de Grüningen, de Greiffensee, de Regensberg et

autres autour de son lac ; en outre un lien de combourgeoisie se formait entre eux et l'ancien ami de leur ville, le comte Frédéric de Toggenbourg. La Confédération suisse, à cette époque, n'était encore, je l'ai dit plus haut, qu'une agrégation d'États unis par des liens divers et peu resserrés. Berne, par exemple, n'avait pas d'alliance *immédiate* avec tous les cantons fondateurs du *Bund*. Les *diètes* même, dans le sens qu'on donna plus tard à ce nom, n'existaient pas ; ce n'étaient que des *journées* (*Tagsatzung*), de simples conférences entre les huit États primitifs, et auxquelles on n'admettait les alliés que lorsqu'il s'agissait d'intérêts communs. Et cependant telle était déjà la prépondérance politique de cette ville de Zurich, qui aujourd'hui, dans l'ordre des cantons, tient la première place, que c'était chez elle que se réunissaient le plus souvent les députés accompagnés de leurs huissiers. Peu à peu, et sans qu'aucune loi fût intervenue, l'active et puissante cité de la Limmat était devenue l'État dirigeant, le *Vorort* de la Confédération.

La fameuse guerre du Toggenbourg, dont le lecteur connaît déjà l'origine (1), vint détruire pour un long temps cet accord de la Suisse naissante. Zurich prétendait, on l'a vu, à une part respectable de l'héritage litigieux de Frédéric VII ; Schwytz et Glaris, de leur côté, n'entendaient point renoncer à leurs droits. Une première fois battus par leurs adversaires, les Zuricois, qui avaient alors pour bourgmestre Rodolphe Stüssi, Glaronnais d'origine, n'hésitèrent pas à s'unir de nouveau à l'Autriche. Cette fois, le traité d'alliance était signé « à perpétuité » ; on se séparait définitivement des pâtres et des laboureurs des cantons.

On vit alors un spectacle étrange. Le 23 novembre 1442, l'empereur Frédéric III, suivi d'un cortège de 1,000 chevaux, fut reçu avec enthousiasme dans la ville ; l'aigle d'or flotta sur le Grand-Moûtier ; à la croix blanche succéda la croix rouge ; la plume de paon brillante, insigne des partisans de l'Autriche, remplaça aux fenêtres la modeste queue de vache, marque distinctive des Confédérés, et, pour surcroît, une garnison autrichienne, commandée par le margrave de Hochberg, occupa la cité redevenue bonne féale.

C'est que Frédéric III avait fait œuvre de malin politique. Il avait promis à l'ambitieuse ville de la mettre à la tête d'une nouvelle Confédération, bien autrement glorieuse et puissante que le *Bund* des rustres de Schwytz et d'Uri, et qui devait s'étendre de la forêt Noire aux monts tyroliens. Fort heureusement, la fortune des combats ne fut point favorable aux Austro-Zuricois ; il s'en fallut même de fort peu que Zurich ne tombât au pouvoir de l'ennemi. Des actes de cruauté déplorables signalèrent, de part et d'autre, cette guerre fratricide, dont il ne devait rester, en définitive, que du sang versé. La mort de Stüssi et de Reding, les deux principaux auteurs de la lutte, contribua, — avec la lassitude générale, — à amener l'arbitrage ci-dessus mentionné (2) de l'avoyer bernois Boubenberg. On raconte que la paix fut précédée d'une entrevue à Wädenschwyl (lac de Zurich), entre les chefs des deux partis, qui donna lieu à des scènes touchantes. « Debout, dans des barques pavoisées aux couleurs de Zurich et de Schwytz, les magistrats des deux cantons ennemis se donnèrent de nouveau le nom de *Confédérés* ; les députés de Schwytz et des autres cantons manquant de provisions à bord, les Zuricois leur firent part du vin et des petits pains qu'ils avaient apportés en abondance. »

De tout cela il ressortait un fait, que la guerre de Souabe allait encore confirmer, c'est que,

(1) Voyez ci-dessus, chapitre VII.

(2) Voyez ci-dessus, *ibidem*.

même contre la Suisse divisée, l'Autriche était désormais impuissante. Par sentence prononcée à Lindau, sur le lac de Constance, les choses furent remises sur le pied où la guerre civile les avait trouvées; les *Boucs* eux-mêmes, ces héroïques corps francs zuricois, que les rancunes des Confédérés avaient d'abord fait exclure de la paix, finirent par bénéficier de l'amnistie.

Le quinzième siècle approchait de sa fin; les guerres de Bourgogne étaient terminées; la défaite de Charles le Téméraire avait préparé le jour où la Suisse devait atteindre ses limites naturelles;



MARCHANDE DE FRUITS A ZURICH.

Fribourg et Soleure venaient d'être admises dans l'Alliance perpétuelle; Bâle, Schaffhouse, Appenzell y devaient bientôt entrer à leur tour, et quant à Zurich, elle était redevenue, en dépit de ses défaillances répétées, le plus important des États de la Ligue et le vrai *Vorort* des Confédérés. C'était à elle que s'adressaient de préférence les envoyés des puissances étrangères, à elle qu'ils remettaient habituellement leurs lettres de créance. Ce retour de fortune était dû en partie au fameux bourgmestre Hans Waldmann, l'inspirateur du *Convenant de Stanz* (1), un des hommes éminents de l'époque et le magistrat le plus écouté de la Suisse.

Fils d'un laboureur de Blickensdorf, dans le canton de Zoug, Waldmann était venu tout jeune à Zurich, et avait commencé par y apprendre le métier de tanneur. En 1452, il acquit pour la somme de 4 florins le droit de bourgeoisie; abandonnant ensuite le commerce des cuirs pour celui du fer, puis pour le métier de *condottiere*, il réussit à gagner quelque argent. Sa conduite n'avait tout d'abord eu rien d'édifiant. On l'avait vu pair et compagnon avec les plus turbulents viveurs de la ville, et il avait même été enfermé deux fois au Wellenberg pour débauche et voies de fait. Enrichi ensuite par un mariage, et anobli sous le titre de sire de Dubelstein, — c'était le nom d'un château qu'il avait acheté, — il se conduisit avec plus de décence, et bientôt, par ses talents et son éloquence, il gagna la confiance des membres de sa tribu.

Survinrent les guerres de Bourgogne, qui achevèrent de le mettre en vue. A Waldshut, à Héricourt, et surtout à Morat, il se fit remarquer par son héroïsme. Les puissances de l'Europe le

(1) Voyez au tome 1^{er}, chapitre XI.



ZURICH (AUTRE ASPECT).

W. G. W. S.



choyaient à l'envi. Pensionné de la France, puis de l'Autriche, de la Lorraine, de la Savoie et de Milan, Waldmann, tout prodigue qu'il était, finit par devenir le plus opulent des Confédérés. Son ascendant s'accroissait d'année en année dans les diètes fédérales. Élevé successivement aux charges d'édile et de grand tribun (1473), il ne lui restait plus, pour franchir le dernier échelon des dignités zuricoises, qu'à obtenir les fonctions de bourgmestre.

Il n'y parvint pas sans peine. Une puissante famille, celle des Gœldli, lui barrait la route : il réussit à l'écartier des affaires et à l'exclure des députations. Nommé enfin (1483) à la magistrature suprême qu'il ambitionnait, il reprit à sa façon la politique de Rodolphe Broun, et devint en même temps le véritable directeur de toutes les affaires extérieures des cantons.

Cet homme vénal, et souvent assez peu scrupuleux sur le choix des moyens, avait de rares qualités d'administrateur et des vues d'ensemble très élevées. Il commença par fonder un comité politique composé de citoyens influents, prêts à le seconder de tout leur pouvoir, et qui, de la taverne où se réunissaient les membres de la société, prit le nom de *Club de l'Escargot*. C'était dans ce cercle d'amis et de joyeux convives que le nouveau bourgmestre préparait les lois et ordonnances qui devaient changer la face du canton.

Et d'abord il acheva l'humiliation de la noblesse, à laquelle Broun n'avait pas osé s'attaquer franchement. Conformément aux vœux émis à plusieurs reprises par les chefs des Tribus, il réduisit à six le nombre de ses membres au Petit-Conseil, et les exclut des fonctions tribunitiennes (1), qu'il prit soin, par surcroît, de rendre inamovibles.

Il s'occupa ensuite de bien déterminer les rapports de l'État et du clergé. Défense fut faite à celui-ci d'acquérir désormais aucun immeuble et de recevoir les legs pies sans le consentement des héritiers. Un inventaire des biens ecclésiastiques dut être soumis chaque année au gouvernement, et, quant au pape, qui était alors Innocent VIII, il n'obtint un *concordat* qu'en sanctionnant la subordination des clercs à l'ordre civil et en reconnaissant les innovations établies de ce chef à Zurich.

En matière juridique, les châtimens corporels et la peine capitale furent substitués à l'ancien droit de *Wehrgeld*, ou de composition à prix d'argent. C'est ainsi que les gens de Regensberg, petite ville située à l'ouest de la Glatt, perdirent le précieux privilège de pouvoir donner un soufflet pour 5 schellings (2). En fait de police, des mesures furent prises pour assurer la salubrité des rues, la répression du vagabondage et de la mendicité. On veilla aussi à ce qu'on ne mît en vente que des comestibles de bonne qualité. Considérant la ville « comme la tête, la campagne comme le corps de la république, » le dictateur assigna à chacune ses fonctions. La ville, « siège unique du commerce et de l'industrie, » dut être aussi le marché commun. Il lui donna le monopole du sel, obligea les artisans de la zone rurale à venir habiter avec les bourgeois. Les campagnards durent vendre leurs denrées et faire leurs approvisionnements à la ville. Par contre, la production agricole fut l'objet de cent sortes d'encouragements : on fit des réglemens pour assurer le bon aménagement des forêts, pour empêcher la transformation des champs en prairies et les abus de la vaine pâture. La culture de la vigne fut également encouragée par la défense de boire d'autre vin que celui du pays.

La réforme s'étendit même à tous les détails des mœurs. Waldmann interdit les dés, les cartes,

(1) Chacune des treize corporations de Zurich élisait un tribun, et c'étaient les tribuns qui représentaient la classe des artisans au Conseil.

(2) Le schelling (*Schilling*) était une monnaie de cuivre valant douze pfennig (un centième de *Mark*, c'est-à-dire un peu plus d'un centime). Est-ce de cet us pénal ancien que vient l'expression allemande encore usitée, *Schilling-Dutzend*, volée de coups de fouet, bonne fessée?

jeux dont les mercenaires en congé avaient introduit l'usage dans la ville, et des lois somptuaires furent encore une fois édictées contre le luxe des repas et des costumes.

L'ancien *condottiere*, — qui l'eût pu prévoir ? — se montra particulièrement sévère contre le service étranger, ou, du moins, contre ces courses aventureuses, appelées *Reislaufen*, pour lesquelles tout un peuple de racleurs faisait chaque année la *presse* à Zurich. Mais, ici, toutes les lois échouèrent : ces expéditions étaient passées dans les mœurs, et d'ailleurs, comme disait à la même époque en pleine diète Rodolphe Reding, le premier magistrat de Schwytz : les Suisses avaient besoin *d'une issue*.

Ces nouveautés ne purent s'accomplir sans soulever de vives inimitiés contre leur auteur. Waldmann, ébloui de sa toute-puissance, affectait d'ailleurs des allures despotiques et déréglées peu conformes aux mœurs républicaines. La moindre parole de blâme excitait en lui un transport de colère. Sa conduite finit par amener une conjuration dans les rangs de la noblesse, et, malheureusement pour Waldmann, un acte de vengeance odieux vint servir à souhai-ter les desseins de ses ennemis. Ayant appris la présence à Zurich de Frischhans Theilig, l'intrépide Lucernois qui avait été, avec Stanga, le héros de la journée de Giornico (1), le bourgmestre le fit aussitôt arrêter et jeter en prison dans le Wellenberg. Un propos injurieux à l'adresse de Waldmann, tenu neuf années auparavant par Steilig, était l'unique prétexte de ce procédé tyrannique. En vain le gouvernement de Lucerne réclama-t-il la mise en liberté de son citoyen le plus éminent : pour toute réponse, Waldmann fit juger Theilig, et le malheureux, condamné à mort par les Conseils que Waldmann présidait, fut décapité sur le marché aux poissons (1487).

Ce meurtre, contre lequel les cantons n'osèrent pas même protester, tant était grand l'ascendant de celui qui l'avait ordonné, ne pouvait que coûter cher à Waldmann. De plus en plus enivré de son pouvoir, le « père du peuple » se laissa entraîner par ses ennemis mêmes, qui le poussaient à dessein aux mesures excessives, à rendre toute une série d'ordonnances auxquelles sa popularité ne devait pas longtemps résister. C'est ainsi qu'il défendit aux gens des campagnes de s'assembler en *Stubeten* par groupes de paroisses, sous prétexte que ces réunions engendraient souvent des scènes tumultueuses ; c'est ainsi encore qu'il donna l'ordre d'abattre tous les grands chiens de ferme, avec lesquels les mêmes paysans couraient à travers les blés et les vignes et braconnaient diligemment au besoin. Pour un homme d'État tel que Waldmann, c'était peu connaître les hommes des champs, ou du moins oublier, fort mal à propos, jusqu'à quel point les grandes guerres et les mille mouvements du siècle courant avaient émancipé le peuple des campagnes.

Les adversaires du bourgmestre, les Gœldli en tête, avaient bien prévu ce qui arriverait. Quand les agents du dictateur se rendirent dans les communes du canton, pour exécuter l'acte officiel de boucherie, un véritable désespoir s'empara de tous les fermiers. « La consternation n'eût pas été plus grande, dit un historien, si l'on eût appris que, derechef menaçants, Ital Reding ou Charles le Téméraire avaient reparu. »

L'immense *canicide* s'accomplit toutefois, hormis dans le bailliage de Knonau. Là, 500 paysans, chacun avec un chien, s'assemblèrent en armes dans une prairie, menaçant de tuer quiconque tenterait de leur enlever leurs fidèles gardes du corps. Des députés se rendirent à Zurich, mais sans pouvoir obtenir audience. Alors eut lieu une violente sédition qui s'étendit jusqu'aux rives du lac. On

(1) Voyez ci-dessus, chapitre I^{er}.

foula aux pieds toutes les lois restrictives des assemblées et des festins. Conduits par le maître tisserand Rellstab, de Meilen, et par Muggern, un paysan, les insurgés se massèrent sous la ville, demandant le redressement de leurs griefs. Waldmann rapporta les ordonnances, cause du soulèvement ; mais à peine le peuple se fut-il dispersé, qu'il laissa voir le dessein de révoquer les concessions faites aux campagnards.



CATHÉDRALE DE ZURICH.

Une nouvelle révolte, plus terrible, éclata sur tout le pourtour du lac. Ordre fut donné par les riverains de ne plus faire entendre le son des cloches jusqu'au jour où un tocsin général inviterait en masse la population à se réunir armée sous Zurich. Le mouvement avait gagné la ville elle-même, où une partie de la bourgeoisie menaçait de se joindre aux gens des campagnes. On était au 1^{er} avril 1489. Le matin même, tandis que le bourgmestre déjeunait à l'hôtellerie de l'*Épée*, quatre hommes avaient assassiné publiquement l'huissier Schneevogel, son ami le plus intime.

Waldmann, sans se laisser effrayer, s'en va, de tribu en tribu, haranguer les membres des corporations; déjà il avait regagné à sa cause les charpentiers, les tanneurs et les bateliers, quand tout à coup la sonnerie du beffroi, agitée par ses ennemis mêmes, donne le signal d'une convocation du Conseil.

Le bourgmestre court au *Rathhaus*. A peine y était-il, qu'une multitude forcenée se ruait contre les portes en poussant d'effroyables clameurs. « Qui voulez-vous? » demanda d'une fenêtre l'avoyer Seiler, de Lucerne, car les députés des cantons étaient à Zurich. — « Nous voulons Waldmann, OEhen, Widmer, Binder, le greffier Ammann, et Blœuler, le gardien de la tour. » Rentrant alors: « Seigneur, c'est vous qu'ils demandent, » dit Seiler au bourgmestre. Tranquille, Waldmann se remit aux mains des Confédérés. Ses amis le suivirent, prisonniers comme lui. On les transporta dans le Wellenberg, tandis qu'une assemblée, formée en hâte dans l'église voisine (*Wasserkirche*), déposait le Conseil, nommait Gældli commandant de la ville et lui adjoignait un gouvernement que sa violence et sa stupidité firent bientôt appeler le « Conseil cornu ».

« Deux jours se passèrent. Campé devant Zurich, tout un peuple attendait l'issue du drame, et se faisait servir, aux frais du bourgmestre déchu, non plus seulement du pain et du vin, mais des viandes, des figues et des brioches.

« Le troisième jour, les ennemis de Waldmann se réunirent autour de lui pour l'interroger. Durant deux fois vingt-quatre heures, ils essayèrent sur sa personne tous les genres de torture, sans qu'aucun aveu le compromît, et sans qu'il donnât signe de faiblesse, sinon de paraître compter sur l'honneur des députés fédéraux. Un moment les juges craignirent que les esprits des mobiles Zurichois ne se retournassent vers lui; ils imaginèrent alors de faire accourir, baignés de sueur, trois courriers, trois faux témoins, apportant la nouvelle que, d'intelligence avec le captif, des troupes autrichiennes avaient franchi le Rhin et s'approchaient de Zurich. Aussitôt fut prononcée la sentence de mort.

« Le 6 avril 1489, Hans Waldmann, courtois naguère par les plus grands princes de son temps, et jugé par ses ennemis, fut conduit hors de la ville, vers les lieux où les paysans attendaient le spectacle de son supplice. Il s'avança, élégamment vêtu, selon sa coutume, marchant sans crainte, saluant tout le monde. On dit qu'il laissa tomber une larme lorsqu'on lui ôta les insignes de la chevalerie, reçus à Morat. Le peuple récita avec lui l'Oraison dominicale (1); puis il bénit Zurich, sa ville aimée, et sa tête tomba. Bien des yeux laissèrent couler des pleurs (2). »

Comme toujours, la réaction suivit de près. Le nouveau gouvernement croula presque aussitôt sous le mépris public; derechef, le sang coula sur l'échafaud, et il fallut que les Confédérés, appliquant, quoique un peu tard, les maximes proclamées par le *pacte de Stanz*, intervinsent pour ramener l'ordre à Zurich. Une *convention* fut conclue entre la ville et la campagne, laquelle assurait à la première ses droits de souveraineté sur le pays, et garantissait à la seconde la liberté d'industrie, le choix de ses préposés et la faculté d'adresser des représentations à l'autorité.

Je ne puis raconter ici tout au long l'histoire de Zurich; mais il faut bien que je dise quelques mots de la part prise à la Réforme par l'intelligente cité de la Limmat.

(1) « On croit, dit M. Daguet, que, s'il eût parlé à la foule émue qui l'entourait, il eût obtenu sa grâce; mais son confesseur, nommé Ehrard, avait exigé, en expiation de ses fautes, qu'il reçût la mort sans faire son apologie. »

(2) Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*.

Ce fut vers la fin de 1518 que le Toggenbourgeois Ulrich Zwingle, revenant d'Einsiedeln, et déjà fameux par les succès de son éloquence populaire, fut appelé à la charge de prédicateur du Grand-Moûtier de Zurich. On peut croire qu'il n'accepta d'abord la fonction qu'avec une certaine répugnance, car, ainsi qu'il le disait lui-même, il avait demandé à Dieu de l'envoyer exercer le ministère sacré où sa providence le jugerait à propos, « pourvu toutefois que ce ne fût pas à Zurich. » Zurich passait pour la ville la plus dissolue et la plus turbulente de la Confédération. Après réflexion, il ne s'en mit pas moins résolument à la tâche, convaincu que cette chaire d'où il parlerait serait précisément celle d'où sa voix serait le plus loin entendue.

Effectivement, son autorité fut bientôt très grande. De grand matin, les jours de marché, il prêchait spécialement pour les gens de la campagne. Les résistances ne manquèrent pas ; mais elles ne vinrent point des pouvoirs publics. A la suite d'une première *dispute*, d'où Zwingle était sorti triomphant, le Conseil décida de laisser libre cours au « pur Évangile ». Quelque temps après, en plus d'une commune, la messe était remplacée par la simple cérémonie de la *Cène* primitive ; puis, les zélateurs poursuivant leur œuvre, les images furent détruites, et les couvents officiellement supprimés.

De l'aveu même des chanoines du Grand-Moûtier, leur cloître fut transformé en école ; leurs biens, dont ils se réservèrent l'administration, devaient subvenir aux besoins de l'enseignement. Cet exemple ne tarda pas à être suivi par l'abbesse jadis souveraine du *Frauenmünster*, laquelle fit remise de son monastère, ne se réservant qu'un douaire pour elle et les nonnes ses sœurs. Puis surgit la question du mariage des clercs : une religieuse venait d'épouser un prêtre ; Zwingle lui-même s'était engagé dans les liens de la vie matrimoniale. Le Conseil ratifia ces faits et les régularisa par une loi.

Une société toute nouvelle naissait, et en Suisse, aussi bien qu'en Allemagne, il arriva ce qui arrive forcément dans tous les grands changements de ce monde. Des esprits enthousiastes et qui ne péchaient que par excès de logique entreprirent de donner aux doctrines de Zwingle toute leur portée politique et sociale. Ils ne comprenaient pas que le réformateur s'arrêtât à mi-chemin. Puisqu'on proclamait la liberté et l'égalité au nom de l'Évangile, le monde n'avait plus qu'à se transformer en une « famille de Dieu, uniquement gouvernée par l'esprit de Dieu. » Chaque homme était prêtre et prédicateur ; la magistrature devenait inutile ; les biens devaient être communs ; plus de servages, plus de corvées, plus d'impôts. Ces *anabaptistes*, comme on les appela, parce qu'ils ne donnaient le baptême qu'aux adultes, compliquèrent donc la réforme religieuse d'une révolution d'un genre différent. Le Conseil, effrayé du mouvement, se laissa entraîner à sortir de ses premières voies. Il cessa de s'appuyer sur le peuple, et, ressaisissant à son profit ce principe d'autorité qui venait d'échapper à l'Église romaine, il constitua une religion d'État, et par conséquent sans saveur, dont il s'attribua l'administration.



ULRICH ZWINGLE.

Le dogme fut érigé en loi, et il fallut, coûte que coûte, obéir. Les anabaptistes furent contenus, mais deux camps, on l'a vu, se formèrent en Suisse, ou plutôt, comme le dit un historien, « il y eut deux Suisses en présence l'une de l'autre, deux Suisses dont les limites sont demeurées à peu près les mêmes : » l'une, protestante, qui domine dans la région du plateau ; l'autre, catholique, qui occupe surtout ces contrées des hautes Alpes, où ne pénètrent que difficilement les conquêtes du progrès et les lumières de la civilisation.

Des luttes civiles engendrées par ce schisme, j'ai rappelé suffisamment le souvenir ; j'ai dit aussi comment, dans le cours des deux derniers siècles, la Confédération helvétique, bien qu'étant un agrégat de républiques, s'était de plus en plus éloignée des principes de la démocratie véritable. Partout quelques familles puissantes s'étaient arrogé le monopole des fonctions publiques. Dans les cantons urbains, on avait cessé de consulter le peuple ; dans les petits cantons alpestres, les *landsgemeindes* s'étaient habituées à obéir à quelques hommes riches, formés au commandement dans le service mercenaire. A Berne même et à Soleure, on s'inclinait avec respect devant des titres nobiliaires reçus à l'étranger. Dans les cités de fabriques, les prérogatives industrielles étaient l'objet de la même envie. Les lois prohibitives pullulaient de toutes parts. Zurich, par exemple, s'était attribué, par une ordonnance, la fabrication exclusive de la soie et avait défendu à Winterthur, comme à tout le reste du canton, soit de travailler la toile et le lin autrement qu'écrus, soit de vendre ces produits à d'autres qu'aux bourgeois du chef-lieu.

Il fallut la Révolution française pour ranimer, dans les communes riveraines du lac de Zurich, le souvenir des anciennes franchises. La petite ville de Stäfa se réveilla la première. Un potier poète, nommé Neeracher, réclama en son nom une constitution libérale qui s'étendît à la population entière du canton (1794). Pour toute réponse, le gouvernement bannit ou frappa de peines diverses ceux qui avaient pris l'initiative du mouvement. Mais les gens de Stäfa ne se découragèrent pas : ayant fini par découvrir, dans je ne sais plus quel coin du pays, des pièces démonstratives de leur droit, ils les firent copier et les présentèrent respectueusement à Messieurs de Zurich en les priant de vouloir bien leur dire ce qu'ils en pensaient. Les documents étaient authentiques, et la mise en demeure péremptoire. Le Conseil se tira d'embarras suivant le vieux jeu, en faisant occuper par 1,700 hommes la commune coupable d'indiscrétion. Sans l'entremise de Lavater, il y eût bien eu quelques têtes de tranchées ; on se contenta de condamner les principaux coupables, qui à la prison perpétuelle, qui à l'amende, qui aux verges, qui au carcan, et de faire payer à la petite ville les frais divers de la procédure : moyennant quoi, les députés des cantons, réunis en syndicat à Frauenfeld, « exprimèrent unanimement leur joie de l'heureuse issue de l'affaire de Stäfa. »

Quatre ans plus tard, ce nonobstant, c'en était fait de la vieille Confédération. A l'imitation du pays de Vaud, toutes les populations sujettes de la Suisse se déclarèrent libres. Les gouvernements durent faire à mauvaise fortune bon visage. Celui de Bâle le premier se résigna à sanctionner chez lui l'égalité de droits. Zurich suivit son exemple ; Schaffhouse et Appenzell extérieur firent comme Bâle et Zurich.

III

« Quand la Révolution envahit la Suisse, dit M. Vulliemin, la nation savait qu'elle était descendue du rang qu'avaient eu ses pères. Elle se sentait humiliée, bien moins pour ne s'être pas agrandie comme

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

FORMAT GRAND IN-8

LE JOURNAL
DE LA JEUNESSE

NOUVEAU RECUEIL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

ANNÉE 1878

Les six premières années de ce nouveau recueil forment douze magnifiques volumes grand in-8 et sont une des lectures les plus attrayantes que l'on puisse mettre entre les mains de la jeunesse. Elles contiennent des nouvelles, des contes, des biographies, des récits d'aventures et de voyages, des causeries sur l'histoire naturelle, la géographie, l'astronomie, les arts et l'industrie, etc.

PAR

M^{mes} COLOMB, EMMA D'ERWIN, ZÉNAÏDE FLEURIOT, JULIE GOURAUD, MARIE MARÉCHAL, DE WITT NÉE GUIZOT
MM. A. ASSOLLANT, H. DE LA BLANCHÈRE, RICHARD CORTAMBERT, LÉON CAHUN, LOUIS ÉNAULT
J. GIRARDIN, AMÉDÉE GUILLEMIN, CH. JOLIET, TH. LALLY, ÉTIENNE LEROUX, J. LEVOISIN, ERNEST MENAULT, EUGÈNE MULLER
LOUIS ROUSSELET, G. TISSANDIER, P. VINCENT, ETC.

ET SONT

ILLUSTRÉES DE 3500 GRAVURES SUR BOIS

dessinées par

É. BAYARD, PH. BENOIST, BERTALL, BONNAFOUX, BOUTET DE MONVEL, CAIN, H. CASTELLI
CATENACCI, CRAFTY, C. DELORT, FAGUET, J. FÉRAT, FERDINANDUS, C. GILBERT, GODEFROY DURAND
HUBERT-CLERGET, P. KAUFFMANN, KÖERNER, F. LIX, MARIE, A. MESNEL, J. MOYNET
A. DE NEUVILLE, JULES NOEL, P. PHILIPPOTEAUX, F. RÉGAMEY, E. RIOU, SAHIB, SORRIEU, TAYLOR, E. THÉRON, VALNAY

Prix de chaque année brochée en deux volumes : 20 fr.

Chaque semestre, formant un volume, se vend séparément : 10 fr.

La reliure en percaline rouge, tranches dorées, se paye en sus par volume : 3 fr.

LA SUISSE

ÉTUDES ET VOYAGES

A TRAVERS LES 22 CANTONS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

LA SUISSE formera environ 100 livraisons et contiendra 750 gravures.

Chaque livraison sera formée de 16 pages in-4° de texte et protégée par une couverture.

Le prix de la livraison est de 1 franc.

Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 27 Avril 1878.